

MESURES D'ECONOMIES : LA FEDE CLARIFIE SA POSITION

Lors de la prochaine session du Grand Conseil, les députés délibéreront sur un plan d'économie qui affectera notamment le personnel de l'Etat et qui a été âprement négocié avec l'exécutif cantonal. A l'issue de ces discussions, le comité de la FEDE a proposé aux délégués réunis en assemblée le 28 août dernier, d'accepter l'accord proposé par le Conseil d'Etat. Il lui semblait en effet représenter la voie la plus judicieuse et la moins risquée, pour le maintien des prestations et des conditions de travail du personnel. Le comité estime avoir obtenu le maximum de concessions qu'il pouvait raisonnablement espérer dans ces circonstances. Il trouverait donc particulièrement hasardeux, de refuser ce projet pour se lancer dans un rapport de force avec les autorités. **Au contraire, en s'acharnant dans cette lutte, le personnel de l'Etat risque des coupes sombres dans ses prestations et ses effectifs, sur lesquelles il n'aura plus aucune prise.**

Aménagements obtenus

Les négociations ont permis de limiter les mesures d'économie dans l'ampleur et la durée.

Avant

Baisse de salaire se répercutant sur toute la carrière

Suppression des paliers jusqu'en 2016

Après négociations

Contribution de solidarité prélevée uniquement sur trois ans

Non octroi du palier en 2014

Octroi du palier complet en 2015 et 2016 dès le 1er juillet

50% du personnel est au sommet de sa classe et n'est pas touché par cette mesure

Allongement de la progression salariale de 20 à 30 ans

Mesure provisoirement abandonnée

Coupe linéaire pour toutes les classes

Progression du taux de contribution. Les salaires élevés (à partir de 130'000.-) contribuent davantage

Salaires tous ponctionnés au même titre

Franchise de 39'000 francs au-dessous de laquelle aucune contribution n'est prélevée

A noter que chacune de ces mesure doit être renégociée chaque année et ce dès 2014!

La FEDE ne sous-estime en rien le sacrifice qui est demandé aux collaborateurs-trices de la fonction publique. Elle tient cependant à souligner que ces dernières années, le Conseil d'Etat s'est montré un partenaire loyal, qui a respecté ses promesses et accordé des améliorations lors des périodes d'embellie. C'est pourquoi elle est confiante dans la possibilité de renégocier chacun de ces points sous une meilleure conjoncture.

Evaluer correctement le contexte

Le canton de Fribourg s'est doté d'un frein à l'endettement, inscrit dans sa Constitution, qui corsette étroitement la marge de manœuvre de l'Etat. A cause de ce dispositif, l'Etat doit procéder obligatoirement à des coupes dans ses prestations, dès que ses dépenses augmentent ou que ses recettes diminuent. Or Fribourg accuse actuellement encore du retard en matière d'infrastructures et doit faire face à des investissements particulièrement importants (dus notamment à une croissance démographique galopante, la plus élevée de Suisse). S'ajoutent à cela les baisses d'impôts votées par le Grand Conseil qui, même si elles profitent aux familles, n'en privent pas moins le Conseil d'Etat d'une manne nécessaire au financement des prestations actuelles et à venir.

Le milliard de fortune souvent mentionné est déjà majoritairement engagé dans divers chantiers d'envergure et plusieurs fonds spéciaux (emploi, énergie, relance, éducation...). Il ne reflète en rien la santé du budget cantonal, car il résulte aussi de recettes exceptionnelles, telles que la vente d'or de la BNS, par exemple.

Dans ce contexte, il est évident que le mécanisme du frein à l'endettement, expose automatiquement le personnel à participer financièrement au redressement des finances cantonales et/ou à subir des suppressions de prestations qui se répercutent aussi sur la population.

Jauger les rapports de force en présence

Le rapport de force au sein du Grand Conseil étant ce qu'il est, la FEDE sait qu'elle ne peut compter que sur une minorité de députés pour voter dans le sens du personnel de l'Etat. Les communes sont elles-mêmes concernées par les mesures d'économie et pèsent aussi de tout leur poids dans ce rapport de force.

La probabilité que le parlement corrige ce plan d'économie en faveur du personnel est selon nous quasi nulle.

Ces dernières années, le partenariat social a porté ces fruits

Rappel des principales améliorations obtenues ces dix dernières années

- Nouvelle loi sur le personnel. Maintien du statut particulier d'agent des services publics, régularisation de nombreux statuts précaires
- Mise en place de la méthode d'évaluation de fonction EVALFRI. Suppression des inégalités entre professions, revalorisation de nombreuses fonctions. A titre d'exemple, les enseignants sont passés de la classe 15 à la classe 18, les infirmières de la classe 14 à la classe 17 les cantonniers de la classe 6 à la classe 8).
- L'intégration de la prime de fidélité au salaire (en dix ans, le maxima des échelles de salaires a été augmenté de 3'000 francs (salaire annuel)
- Une semaine de vacances supplémentaire pour tous dès 2009 et décharge de deux unités pour les enseignants dès 50 ans.
- Augmentations réelles de salaires de 2,2% octroyées depuis 2008 (pour un salaire brut de 6'000 francs, cela représente une amélioration de 132 francs/mois sur toute la carrière)
- Augmentation des indemnités de véhicules
- Introduction d'une compensation en temps de 15% pour les heures effectuées entre 23h et 6 heures du matin
- Nouvelle loi sur la caisse de pension : maintien de la retraite anticipée et de conditions équivalentes à celles de l'ancienne loi.